Petra Seeburger

Médecins de famille Suisse
Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse

Scepticisme vis-à-vis de la LDEIP[1], oui au contre-projet et une stratégie pour après-demain

Le 21 novembre 2013 s'est tenue l'assemblée des délégués de «Médecins de famille Suisse». Les principaux thèmes abordés étaient la LDEIP et l'article constitutionnel «Soins médicaux de base». Une nouvelle stratégie est en préparation pour l'après-initiative.

Les premiers flocons de neige sont tombés lorsque les délégués se sont rendus à Berne pour l'assemblée d'automne des délégués de «Médecins de famille Suisse». Un thème central de la deuxième assemblée annuelle était l'initiative «Oui à la médecine de famille». Au cours des 6 derniers mois, l'initiative a de nouveau été au cœur des activités de l'association professionnelle. En particulier les négociations autour du Masterplan ont occupé le devant de la scène. Après l'approbation par le Parlement, au cours de sa session d'automne, du contre-projet du Conseil des Etats, laissant présager des résultats prometteurs pour le Masterplan, le comité d'initiative a retiré l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» à la fin septembre. Marc Müller souligne dans ce contexte: «Le nouvel article constitutionnel a été déterminant pour la décision du retrait car, en cas d'adoption, cet article aide à maintenir la pression nécessaire sur la mise en œuvre du Masterplan.» La votation populaire à ce sujet devrait avoir lieu le 18 mai 2014.

Art. 117a (nouveau) Soins médicaux de base

1 Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité. Ils reconnaissent la médecine de famille comme une composante essentielle des soins médicaux de base et l'encouragent.

2 La Confédération légifère:

a. sur la formation de base et la formation spécialisée dans le domaine des professions des soins médicaux de base et sur les conditions d'exercice de ces professions;

b. sur la rémunération appropriée des prestations de la médecine de famille.

[1] Loi fédérale sur le dossier électronique du patient

L'article constitutionnel soutient le Masterplan

Dans un point séparé de l'ordre du jour, Peter Tschudi informe en détail sur la situation actuelle autour de l'initiative retirée, du Masterplan et du nouvel article constitutionnel. Le président du comité d'initiative précise à ce sujet: «Oui à la médecine de famille était une initiative des médecins de famille pour les médecins de famille!». A présent, c'est au peuple de trancher au sujet du contre-projet, c.-à-d. du nouvel article constitutionnel «Soins médicaux de base», dont le contenu va même plus loin que le texte initial de l'initiative. Le Conseiller fédéral et de nombreux politiciens sont à présent embarqués dans l'aventure. Il souligne également la nécessité de l'article constitutionnel comme moteur pour la mise en œuvre des projets du Masterplan: «Avec la motion sur la médecine de famille, cet article est déterminant pour notre succès!»

Points clés en faveur du soutien du contre-projet:

- Intégration générale des soins médicaux de base dans la constitution.
- Promotion de la médecine de famille et de la pédiatrie en tant que composantes essentielles des soins médicaux de base.
- Garantie de soins médicaux de base, de grande qualité, accessibles à tous.
- Perspective d'avenir d'une médecine de premier recours interprofessionnelle.
- Compétence de la Confédération d'établir des dispositions uniformes en matière de formation pré- et post-graduée dans le domaine des professions des soins médicaux de base.
- Garantie d'une rémunération adéquate des prestations de la médecine de famille et de l'enfance.

Début novembre, l'association professionnelle et les initiants ont redessiné l'organisation de la campagne pour la votation à venir. A cet effet, un comité stratégique a été constitué, de même qu'une équipe de travail opérationnelle. La direction de la campagne est

assurée par l'agence de conseil politique *polsan*. L'une des premières actions a été de faire parvenir aux représentants des médecins de famille au sein de la Chambre médicale un argumentaire pour leur décision relative à la position de la FMH vis-à-vis du contre-projet. Cette action s'est avérée payante, comme le montre le résultat: 74% des votants étaient favorables à un soutien. Dans ce contexte, Marc Müller et Peter Tschudi réaffirment que tous les médecins de famille et pédiatres suisses doivent avoir pour objectif de remporter haut la main la votation au sujet de l'article constitutionnel «Soins médicaux de base». A cet effet, l'association professionnelle a besoin du soutien des délégués et des membres. Ils précisent que pour un «oui à l'article sur les soins médicaux de base», il faut à nouveau mobiliser la base.

La LDEIP: un sujet de préoccupation

Après avoir fourni un bref aperçu sur le développement de l'Institut d'informatique au cabinet médical (Institut für Praxisinformatik, IPI), Gerhard Schilling informe sur la position de «Médecins de famille Suisse» vis-à-vis de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP). Il rappelle que dans le domaine de la santé, l'eHealth ainsi que la documentation électronique sont des éléments pertinents et incontournables pour l'avenir. L'association professionnelle soutient les deux et a notamment fondé l'IPI dans cette optique. D'après Gerhard Schilling, il y a néanmoins de nombreuses réticences d'ordre pratique: «Les conditions de base les plus banales pour un dossier électronique du patient fonctionnel font défaut!» Il met dès lors en garde qu'en l'absence de changement immédiat des priorités, les investissements tomberont à l'eau, comme cela a déjà été le cas dans d'autres pays. Toutefois, la LDEIP possède une priorité politique élevée et elle serait également essentielle pour les médecins de famille et pédiatres. Ainsi, l'association professionnelle soutient la loi, mais exige que des mesures d'accompagnement soient prises afin qu'elle puisse être mise en œuvre et qu'elle soit adaptée à la pratique. «Nous sommes de la partie, mais voulons éviter une débâcle informatique», ajoute-t-il. D'après lui, les problèmes résident dans le double volontariat non garanti, dans les questions en suspens relatives à la protection des données, dans le financement ou plutôt dans le manque d'incitations économiques et dans l'indemnisation insuffisante. Néanmoins, le principal problème serait celui de l'absence de normes permettant la migration et l'échange des données. L'association professionnelle a également affiché cette position lors de l'audition de la CSSS du Conseil des Etats. Là-dessus, le DFI a décidé de réaliser, encore cette année, une table ronde à ce sujet. Comme les maladies sont un processus dynamique et non statique, un simple échange de documents serait insuffisant d'après Gerhard Schilling, qui estime qu'un échange de données structuré est nécessaire. Dans ce contexte,

«Médecins de famille Suisse» souhaite qu'une e-documentation avec antécédents médicaux électroniques soit mise en place dans un premier temps, avant l'implémentation dans un second temps du dossier électronique du patient.

Nouvelle stratégie de l'association professionnelle

Dans le cadre du nouveau mandat du Comité et des délégués, «Médecins de famille Suisse» a lancé un nouveau processus stratégique propre, qui a avant tout pour but de préparer l'après-initiative des médecins de famille. Sur la base d'une analyse SWOT, les conséquences spécifiques pour l'association professionnelle ont été déduites par un groupe stratégique spécialement formé et une mission a ainsi été formulée. Ont ensuite été déterminés les objectifs majeurs dont la finalité veut que l'association professionnelle soit l'interlocuteur privilégié de la sphère politique dans le domaine de la médecine de famille et de la pédiatrie, qu'elle génère des bénéfices maximaux pour les membres et les patients et qu'en tant qu'association professionnelle, elle dispose et conserve un bon réseau et une bonne structure. Des champs d'action et des mesures concrètes sont à présent étudiés. Il est prévu de discuter de la stratégie et de la faire entrer en vigueur lors de la prochaine assemblée des délégués, les 23 et 24 mai 2014 à Montreux.

Correspondance:
Petra Seeburger
Conseillère Média «Médecins de famille Suisse»
Effingerstrasse 54
Postfach 6052
3001 Bern
petra.seeburger[at]hausaerzteschweiz.ch